

26 & 27 AOÛT 2017
OLLON-VILLARS
INTERNATIONAL MOTOR RACE

Clôture des inscriptions: 30.04.2017

DEMANDE D'ADMISSION

Formulaire électronique à remplir et à retourner à :

PILOTE	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

S.M.O
 7^e Rétrospective Ollon-Villars
 Case postale 48
 CH - 1867 Ollon

VÉHICULE

Important: pour l'admission préalable, joindre une photo (de qualité) du véhicule et nous l'envoyer par e-mail à info@ollon-villars.com, avec vos coordonnées ou éventuellement par poste.

Autorisation de publier la photo du véhicule dans le programme officiel: OUI NON

SVP choisir la série (X) - Admission uniquement selon les catégories ci-après

Série 1	Proto, Barquetta, 1950-1971	Marque	
Série 2	Formula 1-2-3 – Junior-Ford, 1958-1971	Type	
Série 3	Grand Prix Car 1930-1958	Année	
Série 4	Saloon Car, Gr2, Gr4, 1963-1971	Cylindrée	
Série 4	Supersport, Can-Am, Grand Prix Car 1971-1983	Historique	
Série 6	Race Motorbike, 1930-1974		
Série 7	Race Side-Car, 1950-1971	Palmarès	

TARIFS

Faites votre choix SVP (X)

CHF 430.–	Par voiture: repas de Gala à Villars* du pilote inclus	hôtel non inclus	
CHF 200.–	Par moto: repas à Ollon* du pilote inclus	hôtel non inclus	
CHF 250.–	Par side-car: repas à Ollon* de l'équipage (2 pers.) inclus	hôtel non inclus	
CHF 35.–	Repas de Gala à Villars* au lieu d'Ollon: supplément par personne		
CHF 70.–	Repas de Gala supplémentaire (samedi soir à Villars)	!! places limitées !!	
CHF 35.–	Repas – 3 plats supplémentaire (samedi soir à Ollon)	!! places limitées !!	
CHF 20.–	DVD de l'édition 2017		
* Samedi soir			Total

Paiement par bulletin de versement ou e-banking seulement après acceptation de votre inscription.

Hôtel non inclus -> SVP réservez selon vos besoins

Tarifs spéciaux «Ollon-Villars»

Hôtels 3 à 5 étoiles

Chambre SIMPLE: dès CHF 100.–

Chambre DOUBLE: dès CHF 150.–

Réservations:

Office du tourisme de Villars

Rue Centrale

CH - 1884 Villars-sur-Ollon

E-mail information@villars.ch

Tél. +41 24 495 32 32

Fax +41 24 495 95 85

PILOTE → Nom : Prénom :

CONDITIONS GENERALES

Par son engagement, le participant accepte de respecter les conditions générales et de se conformer aux observations des commissaires.

Ollon-Villars est une démonstration pour votre plaisir et celui du public. Le but est de faire revivre l'ambiance d'Ollon-Villars telle qu'elle était lors des éditions historiques de 1953 à 1971. Dans sa forme actuelle, il ne s'agit aucunement d'une course, mais d'une présentation de véhicules de compétition historiques et d'exception. Les manches ne sont pas chronométrées. Le relief et la difficulté du parcours permettent de faire rouler les véhicules dans des conditions attractives pour tous.

La démonstration se fait sous les conditions de la LCR, (Loi sur la Circulation Routière) bien que la route soit fermée pendant les manches. Une attention toute particulière est recommandée pour la traversée de Huémoz (40 km/h), Chesières (50km/h) et sur le tronçon entre la banderole d'Arrivée et le Parc coureurs (30km/h).

Toute personne qui n'a pas les capacités physiques et psychiques nécessaires pour conduire un véhicule parce qu'elle est sous influence de l'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou pour d'autres raisons, est réputée incapable de conduire pendant cette période et doit s'en abstenir.

Le participant est détenteur du permis de conduire pour la

catégorie du véhicule inscrit et piloté pendant la durée d'Ollon-Villars. Les véhicules reconnus conformes lors du contrôle technique sont les seuls autorisés à rouler. Un échange du pilote après les vérifications administratives n'est pas autorisé. Le pilote roule exclusivement avec le véhicule qu'il a inscrit et présenté au contrôle technique.

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, aides et tiers, pour les dommages causés aux personnes et aux choses.

Chaque conducteur est seul responsable de son ou de ses assurances. Le participant roule sous son entière responsabilité.

Vol du véhicule ou d'équipement: l'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de disparition de biens des participants.

Par sa participation le pilote renonce aux demandes de prétentions pénales ou civiles vis-à-vis de l'organisateur, son personnel, aides ou bénévoles.

L'organisateur ne peut garantir aux pilotes de pouvoir rouler. Il se réserve le droit d'annuler tout ou partie des manches pour des raisons météorologiques, de sécurité ou indépendantes de sa volonté. Aucun dédommagement ne sera versé par l'organisateur.

OBLIGATOIRE

Casque
Combinaison de protection
Contrôles administratif et technique

NON OBLIGATOIRE

Licence de course
Silencieux
Papiers d'homologation

Pour des raisons de sécurité et d'infrastructure, le nombre de véhicules engagés est limité. Si un choix doit être opéré, il le sera par le Comité SMO.

A titre informatif les conditions générales sont également traduites en anglais, allemand et italien.

**En cas de litige, seules les conditions générales libellées en français sont valables.
Le for juridique est à Aigle.**

Les conditions générales sont lues et approuvées

Lieu / date : Signature obligatoire :

**SVP, envoyez ce formulaire à info@ollon-villars.com
ou imprimez-le et renvoyez-le par poste à :
S.M.O / 7^e Rétrospective Ollon-Villars / Case postale 48 / 1867 Ollon**